

# PROCES –VERBAL D’UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

## **2M TRANSPORT**

Société par actions simplifiée

Au capital de **30 000 euros**

Siège sociale : 16 Rue de Verdun 93110 Rosny-sous-Bois

**SIREN : 928 552 827**

Procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire des associés du cinq mars

L’an deux mille vingt-quatre

Le mardi

A 13h30mn

**Les associés de la société 2M TRANSPORT au capital de 30 000,00 euros divisés en 30000 actions de 1 euros chacune, dont le siège social est le 16 Rue de Verdun 93110 Rosny-sous-Bois se sont réunis audit siège.**

**L’assemblée est présidée par Mr BEN SAID Mehdi en qualité de président de la société 2M TRANSPORT.**

Sont présents :

- **Monsieur BEN SAID Mehdi**, propriétaire de.....15 000 actions
- **Monsieur AIT ALI Mohamed**, propriétaire de..... 15 000 actions

**TOTAL.....30 000 actions**

Le président constate que l’assemblée est valablement constituée et déclare qu’elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l’ordre du jour est le suivant :

- Démission de **Monsieur AIT ALI Mohamed** de sa fonction de directeur général de la société **2M TRANSPORT**.

En conséquence, des modifications seront portées aux statuts.

### 1<sup>er</sup> Résolution :

L’assemblée générale extraordinaire (AGE) des associés accepte la démission de **Monsieur AIT ALI Mohamed** de sa fonction de directeur général de la société **2M TRANSPORT**.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

2<sup>ème</sup> Résolution :

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles nécessaires des statuts :

Article 17-1 : Directeur général

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Certifie conforme, le président : **Monsieur BEN SAID Mehdi**